



TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS  
DE LA **COURONNE-SUD**



# PROJET DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

MÉMOIRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD

Mai 2019



## Table des matières

Introduction.....	3
Élargir davantage la responsabilité des producteurs.....	4
Soutenir les centres de tri pour une matière sortante de qualité .....	5
Favoriser une économie circulaire à l'échelle du Québec.....	6
La consigne et la collecte sélective : Deux systèmes complémentaires.....	7
 Conclusion .....	 8
 Annexe.....	 9

## Introduction

Les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal doivent évoluer et s'adapter en apportant des solutions à court, moyen et long termes et en contribuant à mettre en place des mesures structurantes qui permettront de gérer de manière plus efficace les matières résiduelles. Afin de relever l'immense défi qui se trouve devant nous, nous devons prendre maintenant et collectivement les moyens et les mesures nécessaires.

Avant toute chose, la Couronne-Sud souhaite saluer le travail effectué par la commission de l'environnement de la CMM et rappeler qu'elle souscrit entièrement à l'esprit de cette démarche. Nous entendons cependant contribuer activement à la discussion en soulevant certaines zones d'ombre et en proposant des pistes de solutions.

Dans ce mémoire, les élus de la Couronne-Sud présentent leurs réflexions et souhaitent attirer votre attention sur certains concepts ou outils qui mériteraient d'être davantage exploités, comme la responsabilité élargie des producteurs et l'économie circulaire. Sans surprise, la Couronne-Sud affiche donc un parti pris plus que favorable envers l'émergence de centres de tri d'un genre nouveau, gérés par la collectivité, et qui contribueront à faire en sorte que les municipalités ne soient plus à la merci du secteur privé.

De manière plus équivoque, la Couronne-Sud livre aussi à la Commission ses observations et ses questionnements en ce qui concerne une éventuelle modernisation de la consigne. Les choix qui devront être faits à cet égard sont d'une importance cruciale et il est primordial que ces décisions ne soient pas prises à la légère.

L'ensemble de nos recommandations sont présentées en annexe sous forme de sommaire.

## Élargir davantage la responsabilité des producteurs

Le concept de responsabilité élargie des producteurs mise sur le transfert de la responsabilité de la gestion des matières résiduelles aux entreprises qui mettent en marché des produits, lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie. Cette approche vise à les encourager à repenser le *design* de leurs produits de manière à ce que ceux-ci soient davantage recyclables, réutilisables ou réparables.

Or, ce puissant outil n'est que partiellement utilisé à l'heure actuelle, en ce sens que l'implication des entreprises dans le continuum de la gestion des déchets se limite généralement au financement de la collecte sélective. Il devrait être de la responsabilité des entreprises de s'assurer que leurs produits, en particulier les emballages, soient recyclables et, dans le cas contraire, de leur trouver des débouchés.

**La Couronne-Sud demande que la CMM réclame l'élargissement de la responsabilité des producteurs afin que ces derniers assument la prise en charge complète du cycle de vie de leurs produits, sans se limiter aux aspects financiers liés à la gestion des matières résiduelles.**

**La Couronne-Sud demande également que la CMM exige l'adoption de cibles ambitieuses pour les taux non seulement de récupération, mais également de recyclage et de valorisation des matières.**

## Soutenir les centres de tri pour une matière sortante de qualité

La crise dans certains centres de tri et les restrictions qui ont été imposées par plusieurs pays importateurs de matières recyclables, notamment par la Chine, a démontré l'importance de moderniser les centres de tri et d'encourager le développement d'innovations technologiques. Voyons cela comme une occasion unique de se retrousser les manches et de créer de la valeur ajoutée sur le territoire québécois.

Pour ce faire, il sera primordial non seulement de soutenir financièrement la modernisation des centres de tri qui auront démontré leur sérieux, mais également d'encourager la mise sur pied de centres de tri d'un genre nouveau, gérés par la collectivité, et qui contribueront à faire en sorte que les municipalités ne soient plus à la merci du secteur privé.

Le concept d'économie circulaire ne pourra jamais s'ancre dans la réalité si les règles dans lesquelles évoluent la récupération et le recyclage des matières recyclables au Québec ne changent pas.

**La Couronne-Sud demande que la CMM interpelle le gouvernement du Québec pour que celui-ci soutienne financièrement la création de centres de tri plus performants, à la fine pointe de la technologie, afin d'assurer la qualité des matières sortantes, mais également dans le but de permettre aux centres de tri de remplir pleinement leurs rôles, dans un contexte souhaitable d'économie circulaire.**

## Favoriser une économie circulaire à l'échelle du Québec

La réduction de l'empreinte environnementale et le bien-être des individus et des collectivités passe par une sorte d'autosuffisance dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, en ce sens que nous devons cesser d'exporter nos déchets (nos ressources!) ailleurs, et créer davantage de valeur ajoutée en sol québécois. Ce concept porte un nom : l'économie circulaire. Malheureusement, il ne s'agit encore largement que d'un concept.

Le développement de ce concept doit être soutenu adéquatement par tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur que constituent la gestion de nos matières résiduelles. Cela permettrait d'optimiser les ressources dont nous disposons, à toutes les étapes de leurs cycles de vie, et en développant des marchés pour les matières sortantes des centres de tri.

**La Couronne-Sud demande que la CMM s'adresse au gouvernement du Québec pour que soit adoptée une *Politique nationale de l'économie circulaire* qui permettra d'appuyer de manière significative les municipalités et les MRC, qui souhaitent s'engager dans cette voie.**

## La consigne et la collecte sélective : deux systèmes complémentaires

Le débat concernant une éventuelle consigne sur les bouteilles de vin a monopolisé une partie des discussions et de l'espace médiatique au cours des dernières semaines. Il est malheureux de constater que plusieurs commentateurs opposaient collecte sélective et consigne, alors que les deux systèmes sont plutôt complémentaires.

La Couronne-Sud souscrit aux objectifs de hausser les taux de récupération et la qualité des matières récupérées, mais n'a pas le sentiment d'avoir en mains toute l'information nécessaire pour endosser une quelconque modification aux systèmes de consignes en place au Québec actuellement. Manifestement, le gouvernement du Québec se trouve plus ou moins au même endroit au niveau de la réflexion, puisque celui-ci a récemment formé un *Comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage* qui travaille présentement à déterminer des mesures permettant d'accroître la performance actuelle du système québécois de récupération et de recyclage.

**En complément aux recommandations qui découleront du *Comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage*, la Couronne-Sud demande que la CMM réclame que le gouvernement du Québec octroie un mandat à une université afin que soient étudiés les avantages et les inconvénients de l'élargissement de la consigne pour les municipalités, notamment en termes financiers. La Couronne-Sud souhaite également que cette étude détermine le type de consigne qui serait souhaitable (public ou privée) au Québec, selon les matières et le contexte.**

## Conclusion

La Couronne-Sud est en accord avec plusieurs grands principes proposés dans le cadre du projet de modification du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* présenté par la commission de l'environnement. Les enjeux sont importants et nous devons trouver des moyens de travailler ensemble afin d'atteindre nos objectifs, car le statu quo n'est plus une option.

Nous sommes toutefois d'avis que plusieurs concepts mériteraient d'être poussés plus loin ou appliqués avec plus de détermination. C'est le cas par exemple du principe de la responsabilité élargie des producteurs, que nous souhaiterions voir utilisé à son plein potentiel, ou encore de celui de l'économie circulaire, qui bénéficierait quant à lui d'un soutien accru de la part des pouvoirs publics.

Inversement, certaines propositions nous apparaissent prématurées ou étreiguées, plus particulièrement en ce qui concerne l'enjeu entourant une éventuelle modernisation de la consigne. La Couronne-Sud souhaite que des cibles ambitieuses soient adoptées pour les taux non seulement de récupération, mais également, voire davantage, de recyclage et de valorisation des matières. Incidemment, cet enjeu est intimement lié à celui de la complémentarité des systèmes de consigne et de collecte sélective, qui fait présentement l'objet d'une évaluation de la part d'un comité formé par le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.



## Annexe

### Recommandation 1

*La Couronne-Sud demande que la CMM réclame l'élargissement de la responsabilité des producteurs afin que ces derniers assument la prise en charge complète du cycle de vie de leurs produits, sans se limiter aux aspects financiers liés à la gestion des matières résiduelles.*

### Recommandation 2

*La Couronne-Sud demande que la CMM exige l'adoption de cibles ambitieuses pour les taux non seulement de récupération, mais également de recyclage et de valorisation des matières.*

### Recommandation 3

*La Couronne-Sud demande que la CMM interpelle le gouvernement du Québec pour que celui-ci soutienne financièrement la création de centres de tri plus performants, à la fine pointe de la technologie, afin d'assurer la qualité des matières sortantes, mais également dans le but de permettre aux centres de tri de remplir pleinement leurs rôles, dans un contexte souhaitable d'économie circulaire.*

### Recommandation 4

*La Couronne-Sud demande que la CMM s'adresse au gouvernement du Québec pour que soit adoptée une Politique nationale de l'économie circulaire qui permettra d'appuyer de manière significative les municipalités et les MRC, qui souhaitent s'engager dans cette voie.*

### Recommandation 5

*En complément aux recommandations qui découleront du Comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage, la Couronne-Sud demande que la CMM réclame que le gouvernement du Québec octroie un mandat à une université afin que soient étudiés les avantages et les inconvénients de l'élargissement de la consigne pour les municipalités, notamment en termes financiers. La Couronne-Sud souhaite également que cette étude détermine le type de consigne qui serait souhaitable (public ou privée) au Québec, selon les matières et le contexte.*